

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL659

présenté par
M. Savignat

à l'amendement n° CL478 de Mme Avia

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« gravement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

sous-amendement de précision